

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 266/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.2, 2213.1,
- le Code de la Route,

Considérant

- la demande de la société Bouvier sécurité, pour le remplacement d'un automate bancaire au n° 26 place de l'Orme le mercredi 22 novembre 2023.
- qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le mercredi 22 novembre de 8h à 18 h, la société Bouvier sécurité est autorisée à stationner son véhicule au niveau du n°26 place de l'Orme (devant la banque Crédit agricole).

ARTICLE 2 - La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 3 - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à la société Bouvier sécurité, 95 rue du Rhône 748000 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre technique municipal
- au centre de secours de Seyssel.

A Seyssel, le 28 septembre 2023

Le Maire
Gérard LAMBERT

